

*En tant qu'acteur du secteur de l'extraction de ressources, Ni-Co pourrait rencontrer de l'opposition de la part de groupes locaux et internationaux.*

Le public se préoccupe de plus en plus des effets de la production minière sur son milieu environnant, les collectivités locales et l'environnement. Certaines organisations non gouvernementales, certains groupes de défense de l'intérêt public et certains organismes de surveillance (les « ONG »), qui s'opposent à la mondialisation et à l'exploitation des ressources et qui ne sont pas nécessairement tenus de respecter des codes de communication éthique de l'information peuvent être des critiques virulents du secteur minier. En outre, des groupes communautaires locaux se sont opposés à de nombreuses reprises à des activités d'extraction des ressources, ce qui a entraîné des perturbations et des retards dans l'exercice des activités touchées. Par exemple, des médias ont récemment mis en lumière les préoccupations locales dans la municipalité de Saint-Côme, dans la région de Lanaudière, où les citoyens ont exprimé des inquiétudes quant aux effets des activités de la Société, notamment sur l'environnement local, le tourisme, ainsi que sur la valeur des biens immobiliers, faisant campagne contre la progression des activités de la Société dans la région. Cette situation particulière souligne le potentiel d'une opposition locale accrue aux activités de la Société. Bien que la Société cherche à exercer ses activités d'une manière socialement responsable, des ONG ou des organismes communautaires locaux pourraient générer de la publicité négative au sujet de la Société et/ou perturber les activités de la Société sur la Propriété Kremer, sans égard à son respect des pratiques exemplaires en matière sociale et environnementale, en raison de facteurs politiques, d'activités de tiers non liés sur des terrains dans lesquels la Société a des droits ou d'activités de la Société en particulier. De telles démarches et la couverture médiatique en découlant pourraient avoir une incidence défavorable sur la réputation et la situation financière de la Société ou sur les liens qu'elle entretient avec les collectivités dans lesquelles elle mène ses activités, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités de Ni-Co, sa capacité à développer la Propriété Kremer, sa situation financière, ses résultats d'exploitation ou ses perspectives.

*Les coûts liés au respect des lois et des règlements gouvernementaux applicables peuvent avoir une incidence négative sur les activités de la Société.*

Les activités d'exploration de la Société sont assujetties à des lois et à des règlements régissant diverses questions, notamment des lois et des règlements relatifs au rapatriement des capitaux et au contrôle des changes, à la fiscalité, aux normes du travail, à la santé et à la sécurité au travail et à la préservation du patrimoine historique et culturel.

Plus particulièrement, les activités d'exploitation minière sont assujetties à diverses lois et à divers règlements en matière de santé et de sécurité propres au secteur. Ces lois et ces règlements sont formulés pour améliorer et protéger la sécurité et la santé des travailleurs. Ils ont une application limitée, s'il en est, à la Société pendant qu'elle est encore au stade de la prospection initiale et peuvent avoir une incidence sur les décisions relatives à l'exploration de la Propriété Kremer.

Si le respect des normes nécessite une hausse importante des dépenses futures, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation ou les perspectives de Ni-Co.

Les modifications apportées aux lois et aux règlements actuels régissant l'exploitation et les activités des sociétés minières, ou l'application plus rigoureuse de ces lois et règlements, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation ou les perspectives de la Société en augmentant les dépenses d'exploration, les dépenses en immobilisations futures ou les coûts de production futurs, en réduisant le niveau de production futur ou en entraînant l'abandon de l'exploration de la Propriété Kremer ou un retard dans l'exploration de celle-ci.

*D'éventuelles acquisitions ou des placements futurs visant d'autres sociétés pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités de la Société.*

La Société peut chercher à prendre de l'expansion par des acquisitions étant donné qu'elle entend examiner et évaluer les occasions de croissance au moyen d'acquisitions lorsque des cibles d'acquisition convenables se présentent. Cependant, rien ne garantit que la Société sera en mesure de trouver des cibles d'acquisition